

Charte de signature des productions scientifiques

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Chaque signature d'une production scientifique (écrite ou orale) contribue tant à la visibilité qu'à la reconnaissance des chercheuses et chercheurs mais aussi à celles des structures qui les accueillent, universités comme organismes de recherche. Afin d'accroître cette visibilité, les membres de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne signeront leurs productions scientifiques en respectant la charte de signature de l'établissement ainsi que les exigences déontologiques relatives à la signature des productions scientifiques.

La signature doit impérativement mentionner :

- L'identité de l'auteur ou des co-auteurs ;
- L'affiliation, soit *au minimum* deux informations : « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne » et le nom de l'unité de recherche de rattachement ;
- Les mentions « Paris, France »

Pour les auteurs employés par l'Université, personnels permanents ou non, le nom de l'établissement, sous la forme « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne », doit toujours figurer immédiatement après le nom du ou des auteurs.

Pour les auteurs rattachés à une unité propre de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la signature est la suivante :

Auteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, [éventuellement nom de la composante], nom ou acronyme de l'Unité, Paris, France.

Pour les auteurs rattachés à une unité mixte de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la signature est la suivante :

Auteur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, [éventuellement nom de la composante], CNRS, autres tutelles principales le cas échéant, nom ou acronyme de l'Unité, Paris, France.

Chaque unité mixte de recherche définit l'ordre d'apparition des organismes de tutelle dans son modèle de signature. Pour les personnels de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les personnels CNRS des UMR dont l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est la seule tutelle universitaire, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit apparaître en premier (voir l'article 2.4 de la convention signée entre le CNRS et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 13/12/2021).

Il est fondamental de respecter à lettre la forme « **Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne** ». Cette forme ne doit en aucun cas être modifiée ou traduite dans une autre langue.

N.B. Les travaux issus de projets financés par des structures spécifiques (IDEX, Labex, Fédérations de recherche, Instituts fédératifs, Observatoires, etc), par des agences de financement (ANR, Europe, autres institutions) ou des chaires doivent ajouter une ligne de remerciements qui mentionne l'identifiant du projet. Ces références ne doivent pas apparaître dans la signature.

Exemple : "*Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - SorbRising*"

Version en langue anglaise : "*The project leading to this publication has received funding from the "Investissements d'Avenir" French Government program managed by the French National Research Agency (reference : ANR XX).*"

Pour toute question relative aux productions scientifiques, contactez la Direction de la Recherche et de la Valorisation, par mail à : secdireval@univ-paris1.fr.